



DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

## DECISION N°2024-14

**Objet : Signature des actes d'engagement pour les lots 12 et 19 du marché de réaménagement du camping de la Chantellerie et ses abords à Estaing**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la délibération DL2024-06-01 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 attribuant le marché de réaménagement du camping de la Chantellerie à l'exception des lots 12 et 19 déclarés sans suite pour cause d'infructuosité, pour lesquels Madame le Maire est autorisée à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-2 du code de la commande publique

Considérant l'inscription de l'opération n° 250 « Camping » au budget communal,

### DECIDE

- De signer les actes d'engagement suivants :

|                                                     |                    |                |
|-----------------------------------------------------|--------------------|----------------|
| Lot 12 – Serrurerie                                 | Entreprise C2M     | 39 915.03 € HT |
| Lot 19 – équipements de camping (câblage et bornes) | Entreprise DOMELEC | 46 973.00 € HT |

Estaing, le 25 juillet 2024  
Le Maire,  
Nathalie COUSERAN

Certifié exécutoire  
Transmis à la Préfecture et publié le

**25 JUL. 2024**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
012-211200985-20240725-202414-DE  
Reçu le 25/07/2024